Docusign Envelope ID: 7ABAFF72-0AC3-46AB-AA8F-28CAAFE70BEE

AB2F INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 6 A Chemin de la Fondaurade,
24100 BERGERAC

879 175 321 RCS BERGERAC

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 14 OCTOBRE 2025

L'an 2025,
Le 14 octobre,
A 14 heures 30,

Signé en la forme électronique.

La Société ABF INVESTISSEMENTS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 27 Rue Pierre Andron, 33520 BRUGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 902 290 261 RCS BORDEAUX,
Représentée par Madame Alicia FREITAS, en sa qualité de gérante,

Associée Unique de la société AB2F INVEST,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé, démissionnaire au 14 octobre 2025.

Et après avoir exposé :

- qu'il conviendrait de mettre à jour les statuts suite aux cessions d'actions intervenues en date du 1er juillet 2022, du 9 décembre 2022 et du 14 octobre 2025.

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du 6 A Chemin de la Fondaurade, 24100 BERGERAC au 46 Avenue de la République, Lot A02, 33530 BASSENS, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- qu'il conviendrait de prendre des décisions suites à la démission de la Directrice Générale et du Président.

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la mise à jour des statuts au niveau de la répartition du capital social suite aux cessions d'actions,

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,

- à la décision à prendre après démission de la société ABF INVESTISSEMENTS, Directrice Générale,

- à la nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire, et à la modification de l'article 22 des statuts,

- à la délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

FA

Docusign Envelope ID: 7ABAFF72-0AC3-46AB-AA8F-28CAAFE70BEE

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, la société ABF INVESTISSEMENTS, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, rappelle les points suivants :

- en date du 1er juillet 2022, Monsieur Benjamin FAUCHER a fait cession de la totalité de ses 510 actions détenues dans la société AB2F INVEST à la société IMMO TEAM CONCEPT, société ayant son siège social à BERGERAC (24100), Chemin de la Fondaurade, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BERGERAC sous le numéro 910.442.169,

- en date du 9 décembre 2022, Madame Alicia FREITAS a fait cession de la totalité de ses 490 actions détenues dans la société AB2F INVEST à la société ABF INVESTISSEMENTS, société ayant son siège social à BRUGES (33520), 27 Rue Pierre Andron, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 902.290.261,

- et en date de ce jour du 14 octobre 2025, la société IMMO TEAM CONCEPT, a fait cession de la totalité de ses 510 actions à la société ABF INVESTISSEMENTS, qui devient ainsi associée unique de la société AB2F INVEST.

L'Associée Unique, compte tenu des informations précédentes, constate la réduction à associé unique de la société AB2F INVEST, et décide de mettre à jour l'article 8 des statuts, dont la rédaction est la suivante, pour tenir compte de la nouvelle répartition des actions.

Article 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros, composé :

-d'apport en numéraire pour un montant de 1 000 euros. Les actions représentatives d'apports en numéraire sont entièrement libérées.

Le capital social est divisé en 1 000 actions d'une valeur de 1 euro chacune, attribuées en totalité à la société ABF INVESTISSEMENTS.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, décide de transférer le siège social du 6 A Chemin de la Fondaurade, 24100 BERGERAC au **46 Avenue de la République, Lot A02, 33530 BASSENS** à compter du de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 – Siège social

"Le siège social est fixé : **46 Avenue de la République, Lot A02, 33530 BASSENS**".

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de la société ABF INVESTISSEMENTS de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, décide de la dispenser des formalités de notification de sa démission et du préavis de trois mois prévus à l'article 15 des statuts, et de ne pas procéder à son remplacement.

FA

Docusign Envelope ID: 7ABAFF72-0AC3-46AB-AA8F-28CAAFE70BEE

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Benjamin FAUCHER de son mandat de Président à compter de ce jour, le dispense des formalités de notification de sa démission et du préavis de trois mois, prévus à l'article 14 des statuts, et décide de nommer, à compter de ce jour du 14 octobre 2025, en qualité de nouvelle Présidente, sans limitation de durée :

- La **société ABF INVESTISSEMENTS**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 27 Rue Pierre Andron, 33520 BRUGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 902.290.261, représentée par Madame Alicia FREITAS, gérante.

Madame Alicia FREITAS, au nom de la société ABF INVESTISSEMENTS qu'elle représente, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour elle-même et pour sa société, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de supprimer l'article 22 des statuts mentionnant le nom de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau président.

Les articles suivants seront renumérotés.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Société ABF INVESTISSEMENTS
Représentée par Madame Alicia FREITAS

